

LES CIVE LES CULTURES INTERMÉDIAIRES EN MÉTHANISATION



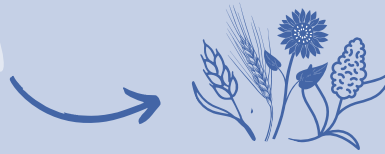
interreg North Sea Co-funded by the European Union

BIOZE



Ce qu'il faut retenir

Une **Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE)** est une culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales**, utilisée en méthanisation pour **produire de l'énergie sans remplacer une culture principale**.



Seigle, sorgho, tournesol, orge... de nombreuses espèces peuvent être cultivées en CIVE



CIVE, CIPAN?

Les deux sont des **couverts** entre 2 cultures principales, mais la CIVE, plus chère, a un **plus fort développement** (aérien et racinaire) et une partie peut-être ensilée pour **produire de l'énergie**.



CONTRIBUTION DES CIVE

2020

Les CIVE représentent **8,5% des tonnages moyens** d'un méthaniseur (DREAL Bretagne).

2030-2050

Les scénarios nationaux et régionaux donnent tous une **place importante aux CIVE**, qui représentent entre **25% et 40% de la production d'énergie** visée en méthanisation (ADEME, Négawatt)

POINTS DE CONSENSUS

- ✓ La mise en place d'une interculture, dont font partie les CIVE, **limite l'érosion du sol** et **les risques de lessivage d'azote**,
- ✓ La mise en place d'une CIVE (avec retour au sol du digestat) conduit à un **stockage supérieur de carbone** dans les sols,
- ✓ Une **récolte tardive** des CIVE entraîne une **baisse de rendement** de la culture suivante.

POINTS DE DÉBATS

- ? Des projets R&D visent à évaluer l'impact des CIVE sur la quantité de la **ressource en eau**
- ? **La conduite des CIVE**, à l'image des pratiques agricoles, diffère d'une exploitation à l'autre. Elle doit être **raisonnée** (rotation, fertilisation, pas d'irrigation) pour **garantir les impacts positifs attendus**.

LA RÉGLEMENTATION

- Le décret du 04/08/2022 encadre la **définition des cultures principales**. Cette mesure permet d'éviter les cultures principales déguisées en CIVE.
- La **fertilisation des CIVE**, au même titre que les autres cultures, est encadrée par la **directive nitrates**.
- En Bretagne, la **directive nitrate** impose aussi la **couverture des sols** en période d'interculture.



En savoir



LES CIVE LES CULTURES INTERMÉDIAIRES EN MÉTHANISATION

Aile

interreg North Sea Co-funded by the European Union

BIOZE

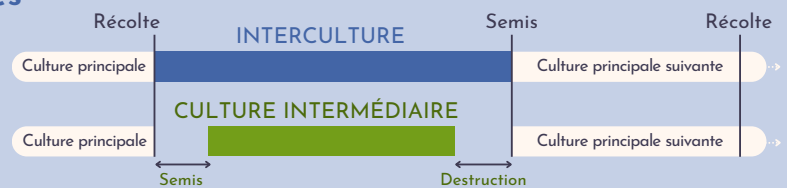


Ce qu'il faut retenir

Une **Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE)** est une culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales**, utilisée en méthanisation pour **produire de l'énergie sans remplacer une culture principale**.



Seigle, sorgho, tournesol, orge, etc., de nombreuses espèces peuvent être cultivées en CIVE



CIVE, CIPAN?

Les deux sont des **couverts** entre 2 cultures principales, mais la CIVE, plus chère, a un **plus fort développement** (aérien et racinaire) et une partie peut-être ensilée pour **produire de l'énergie**.



CONTRIBUTION DES CIVE

2021

Les CIVE représentent **11% des tonnages moyens** d'un méthaniseur agricole (DREAL Pays de la Loire).

2030-2050

Les scénarios nationaux et régionaux donnent tous une **place importante aux CIVE**, qui représentent entre **25% et 40% de la production d'énergie** visée en méthanisation (ADEME, Négawatt)

POINTS DE CONSENSUS

- ✓ La mise en place d'une interculture, dont font partie les CIVE, **limite l'érosion du sol** et **les risques de lessivage d'azote**,
- ✓ La mise en place d'une CIVE (avec retour au sol du digestat) conduit à un **stockage supérieur de carbone** dans les sols,
- ✓ Une **récolte tardive** des CIVE entraîne une **baisse de rendement** de la culture suivante.

POINTS DE DÉBATS

- ? Des projets R&D visent à évaluer l'impact des CIVE sur la quantité de la **ressource en eau**
- ? **La conduite des CIVE**, à l'image des pratiques agricoles, diffère d'une exploitation à l'autre. Elle doit être **raisonnée** (rotation, fertilisation, pas d'irrigation) pour **garantir les impacts positifs attendus**.

LA RÉGLEMENTATION

- Le décret du 04/08/2022 encadre la **définition des cultures principales**. Cette mesure permet d'éviter les cultures principales déguisées en CIVE.
- La **fertilisation des CIVE**, au même titre que les autres cultures, est encadrée par la **directive nitrates**.
- En Pays de la Loire, la **directive nitrate** impose aussi la **couverture des sols** en période d'interculture.



En savoir

